A notre stupéfaction, au cours de ce longue bataille, grâce à la belle intervention de M. Brisson, que tous les hommes sincères ont applaudie. Après une inutile intervention de M. Denys Cochin, il a été voté un crédit de 1 million aux victimes de la charité » M. Trouillot est revenu à la charge. Son but était d'amener le président du Conseil à la tribune. Il n'a même pas obtenu satisfaction. Le président du Conseil, M. Goblet, Celui-ci, toujours fougueux, a demandé la parole, mais, réflexion faite, il ne l'a pas prise. Cette fois, le Ministère a pu compter sur la majorité : 4 voix contre 145 voix de majorité, et 92 dans le second.

Rien à signaler sur les autres articles, si ce n'est une courte apparition à la tribune du docteur Grenier, qui parait mourir de chaleur sous son burnous. L'ensemble voté, on s'est replongé dans la discussion du projet sur le cadenas.

SÉNAT

Séance du 25 juin

La séance

La séance est ouverte à 3 heures 10 sous la présidence de M. Loubet, président.

Le Sénat adopte plusieurs projets d'intérêt local.

La SUPPRESSION des OCTROIS

L'ordre du jour appelle la suite de la deuxième délibération sur les propositions de loi relatives à la suppression des octrois.

Le Sénat s'est arrêté hier à l'article 8 qui autorise pour transitoire la mise en forme ou en régie intéressée des octrois.

M. Rolland. — Je demande la suppression de l'article 8. *Les objections du rapporteur s'adressent plutôt aux modestes fermiers actuels.* S'il en est parmi ces derniers à qui l'on peut reprocher des défaillances, ce n'est pas une raison pour attaquer une institution saine.

Je prendrai comme exemple celui de la ville de Pau, Autrefois, la ville agait l'octroi en régie ; les recettes étaient de 180.000 francs et les frais de 100.000. On a mis l'octroi en ferme ; il a été adjugé à 190.000 francs, soit 40.000 francs de bénéfice. Aujourd'hui, la ferme rapporte 240.000 francs et les frais ont plus fraîchement que la régie. Il est toujours question de décentralisation, mais on s'arrange pour la restreindre par tous les moyens possibles.

Il a en France 400 communes qui jouissent du bénéfice de la ferme. La plupart des fermiers sont des gaîtés, des banquiers qui bagnent de 300 à 1,000 francs ; on les a comparés aux fermiers généraux. (On rit.) Je remets leur cause entre vos mains.

M. Bardoux, rapporteur. — Le système préconisé par M. Rolland est banal de notre législation, et notre droit public ne permet à personne de s'affranchir une fraction de la n